

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24
19 février 2024 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice

Convocation du 13 février 2024

Excusées : Anne-Laure Baroudel qui donne procuration à Isabelle COMTE-BELIARD, Agnès CIGLIA qui donne procuration à Emmanuel JACQUOT, Emilie OUDOT qui donne procuration à Gabriel SAUGE – BILLOD Florian qui entre en séance à 18h18mn.

Secrétaire de séance : Isabelle COMTE-BELIARD

1) Aire de jeux – Terrain multisport

Madame le Maire présente le projet de l'aire de jeux et du terrain multisport

Aire de jeux 27 956.00.€ HT

Terrain multisport 62 820.00 € HT

Montant total des travaux **90 776.00 €HT**

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter le concours financier : ETAT, Région, CAF, ANS, Crédit Agricole, Crédit Mutuel.

Vote : 13 pour

2) Sécurisation voies communales et départementale

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme de sécurisation des voies communales et départementales

- Feux fromagerie 23 565.00 € HT
- Bas de Grand Combe 4 340.00 € HT
- Les Douffrans 7 072.00 € HT
- Rossignier-Haut 3 279.00 € HT

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter le concours financier : Département et autres organismes.

Vote : 13 pour

3) Achat matériel informatique

Achat matériel informatique : écoles maternelle et primaire pour un montant de 21000.00 € HT.

Projet subventionné à 80 % : 70 % ETAT et 10 % Département

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter le concours financier : Département et autres organismes.

Vote : 14 pour

4) ENEDIS servitude commune

Le 26 octobre 2021, la commune a concédé une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle section A n° 360.

Conformément à une convention signée avec ENEDIS, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle

Vote : 14 pour

5) Lotissement Les Noisetiers

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la rétrocession à la commune de la voirie et des réseaux du lotissement Les Noisetiers. Les derniers travaux ont été effectués par l'entreprise Vermot.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal

- Approuve le classement dans le domaine public communal de la voirie du lotissement Les Noisetiers
- Soit la parcelle section A n° 210 d'une contenance de 1552 m²
- Accepte la rétrocession à la commune de la parcelle moyennant le prix de 1 € symbolique. L'ensemble des frais, droits et honoraires seront supportés par le lotisseur.

Vote : 14 pour

6) Baux de chasse et pêche

Renouvellement des baux : chasse et pêche. Vote : 14 pour

7) Personnel communal

- Courrier de Mme Baverel Laurence du 22 décembre 2023 qui demande une disponibilité de 3 ans
- Mme Merlet Martine :
Création d'un poste d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 01/03/2024

Vote : 14 pour

8) Délégation au maire

Mme le maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à la liste des délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire la délégation suivante :

- De demander à tout organisme financeur l'attribution de toute subvention pouvant être sollicitée

Vote : 14 pour

9) Courriers – Divers

Mme Fabienne Stivalet

Demande la location de la parcelle section AE n° 109 d'une contenance de 50 a 68 ca pour faire pâturer ses chevaux

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, le montant de la location est de 31.00 euros/an.

Mme Marie-Hélène BOLE

Demande de subvention pour un projet « Soutenir la recherche contre le cancer par un don et sensibiliser un maximum de personnes au sport » Classe de l'école Jeanne-d 'Arc de Pontarlier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable.

M. Vaucher Sébastien 2 Pont de la Roche

Monsieur Vaucher nous fait part de la dégradation du chemin sur sa propriété qui est emprunté par les engins agricoles, les services de la SNCF et la commune.

La commission voirie va étudier la demande.

M. Sauge Alexandre

Demande de modification de zonage de la parcelle section B n° 1229.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine révision du PLUi

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de questions, Mme le Maire lève la séance à 18h50 mn

Le Maire
Christelle VUILLEMIN



La secrétaire
Isabelle COMTE-BELIARD